

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 25 JANVIER 2021**

**À 20 H 00**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, à vingt heures, en salle de la mairie, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire.

Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle et du couvre-feu en place, et selon les directives édictées, Monsieur le Maire a déclaré que la présente séance se tiendra à huis clos, décision approuvée par l'ensemble des élus.

**Étaient présents :** Mmes Carole BUFFET, Laurence VASSEUR, Patricia CHANEL, Catherine JANTON, Delphine MAURAND, Céline MICHON et Séverine BRESSAND.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Michel MEYER, Jérôme TRON et Dorian BEGHELLI.

**Excusé :** Mrs Claes WIKLUND (pouvoir à M. Michel MEYER).

**Absent :** M. Richard DEVOY.

**Date de convocation du conseil municipal :** le 16 janvier 2021

Madame Carole BUFFET est désignée aux fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente et accepte l'ajout au présent ordre du jour, du point suivant :

- Affouage au Roset : report d'exploitation.

### **URBANISME :**

#### **1 – Le point est fait sur les demandes enregistrées depuis la précédente séance :**

##### **Certificats d'Urbanisme informatifs :**

N° 37/2020 – Demande déposée par Maître Pierre BOUVARD pour les parcelles cadastrées section D 324 et D 520 – Impasse du Pelloux à La Ruaz – Propriété de M. PINELLI Daniel – Zones Ub et A.

N° 01/2021 – Demande de Maître Emmanuelle PORAL pour les parcelles cadastrées section E 602 et 1078 – Lieudit « La Côte » au Roset – Propriété de Mme BLATRIX Simone – Zone A.

N° 02/2021 – Demande de Maître Emilie BAILLY-JACQUEMET concernant la parcelle cadastrée section C 431 (126 m<sup>2</sup>) et C 535 (232 m<sup>2</sup>), située 531, route des Batailles aux Hautes Rossettes – Propriété de M. et Mme LAFONT Henri – Zones A et Ua du PLU

##### **Déclarations Préalables :**

N° 55/2020 – Demande de M. BLANCHETIERE Éric pour la création d'une véranda sur une terrasse existante pour une surface de 19.92 m2 – Propriété cadastrée section V n° 694 – 310, route de Chanterenard à Turgon – Zone Ub.

N° 01/2021 – Demande formulée par M. Jonathan BONO et Mme Chloé ROCHON-VOLLET pour la création d'une ouverture en façade nord et d'une ouverture dans un local annexe ainsi que pour le remplacement de toutes les menuiseries et volets (PVC blanc RAL 9016) – Propriété cadastrée section C 559-C 1176 et C 1177 – 605, route des Batailles – Hautes Rossettes – zone Ua du PLU.

#### **VENTE D'UNE PARCELLE DE BOIS :**

Maître Barbara BREUIL avise la commune de la vente d'une parcelle boisée cadastrée section C n° 126 – Bois du Temple pour une superficie de 7 477 m2.

L'article L331-24 du Code Forestier instaure le principe que, dans le cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à 4 hectares, la commune sur le territoire de laquelle se trouve cette propriété bénéficie d'un droit de préférence.

Il y a un acquéreur pour cette transaction mais si la commune souhaitait user de son droit de préférence, la cession se ferait au prix de 1 600.00 € et le tarif des actes notariés s'élèverait à 600.00 €.

La commune dispose de deux mois pour faire part de sa décision.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas user de cette faculté.

#### **MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME :**

Aucune remarque n'a été formulée par la DREAL.

Le CDPENAF émet un avis favorable de principe mais sollicite quelques précisions concernant :

- Les quatre STECAL Ax répertoriés (nature des activités des sites),
- La réécriture du règlement en conformité avec la doctrine de la commission du 17 décembre 2015 pour les zones A et N.

Une réunion de la commission « Urbanisme » est programmée pour le mardi 9 février prochain à 18 h 30. L'ensemble du Conseil Municipal est invité.

Le bureau en charge de cette modification, à savoir ATELIER DU TRIANGLE, sera chargé de la rédaction des éventuelles modifications.

Une demande a été adressée à M. le Président du Tribunal Administratif de LYON pour la désignation d'un commissaire enquêteur.

#### **TRAVAUX DE BATIMENTS :**

##### **BIBLIOTHEQUE :**

Le Conseil Municipal, par délibération adoptée par 13 voix pour et une abstention, décide de lancer le projet d'aménagement de la salle de bibliothèque dont le coût estimatif, d'après les premiers devis recueillis s'établit à :

<b>TRAVAUX</b>	<b>COUT H.T.</b>	<b>COUT TTC</b>
Remplacement des menuiseries	3 695.00 €	4 434.00 €
Isolation et plafond	4 571.60 €	5 485.92 €
Electricité, ventilation et chauffage	5 231.60 €	6 277.92 €
<b>TOTAUX</b>	<b>13 498.20 €</b>	<b>16 197.84 €</b>

Le Maire est chargé de présenter des demandes de subvention auprès de la Préfecture, du Conseil Départemental et du Conseil Régional ou de tout organisme susceptible d'apporter son soutien financier.

Les travaux de plomberie et de peinture seront assurés par des bénévoles et les agents communaux.

### **CAMPAGNE DE MESURES DE LA QUALITE DE L'AIR DANS LES LOCAUX ACCUEILLANT DES ENFANTS :**

Les mesures de la qualité de l'air dans les locaux accueillant des enfants (groupe scolaire et salle polyvalente pour la partie cantine) ont été réalisées ce lundi 25 janvier par la société ALEC. La qualité de l'air donne pleinement satisfaction. De nouvelles mesures pourraient être réalisées après les travaux d'isolation (fin 2021). Il conviendra de vérifier le niveau des matériaux prévus dans les devis et leur compatibilité avec les exigences en matière de qualité de l'air.

Le rapport correspondant parviendra à la mairie d'ici un mois environ.

Il semblerait par contre qu'il soit nécessaire de compléter ces mesures par une analyse en rapport avec le chauffage au fuel.

En effet, ALEC n'a pas la certification pour effectuer ce complément.

M. CHANAS devrait donc faire parvenir les coordonnées de sociétés agréées.

Le coût de cette prestation s'élèverait à environ 100.00 €.

### **LOCATION APPARTEMENT T2 AU-DESSUS DE LA MAIRIE :**

Le point est fait sur les candidatures reçues.

Le conseil municipal est informé que cette location a été attribuée, à compter du 1<sup>er</sup> février 2021, à Mme Victoria SPATARO au tarif de 360.00 € mensuels.

Il est en effet rappelé que par délibération du 16 novembre 2020, le Conseil municipal avait fixé le tarif de location et avait autorisé le Maire à signer le nouveau bail à intervenir.

### **ARRET DE BUS DU MAS POMMIER :**

Une visite de chantier a eu lieu le 16 décembre 2020 entre les services du Conseil Départemental et la Région. L'arrêt de bus a été déclaré conforme.

Le compte-rendu de cette visite a été diffusé par mail à tous les élus le 4 janvier 2021.

Par ailleurs le Conseil Départemental a fait savoir par mail diffusé à tous les élus le 14 janvier dernier, que la demande concernant des aménagements pour régler le stationnement sur ce site, avait bien été prise en compte.

### **PERSONNEL COMMUNAL :**

Il a été pris contact avec le Centre de Gestion, afin de solliciter le service de remplacement des secrétaires de mairie pour faire face à la prochaine absence de Mme Marie-Hélène EMEYRIAT.

Une rencontre a eu lieu le vendredi 15 janvier dernier avec Mme GUILLEMOD du Centre de Gestion et une candidate potentielle.

Le Conseil décide par délibération adoptée à l'unanimité, de modifier le tableau des emplois permanents afin d'ouvrir un poste d'adjoint administratif et/ou rédacteur pour permettre l'éventuelle embauche temporaire d'un agent.

Cependant, d'après les derniers échanges intervenus avec le Centre de Gestion, le remplacement semble très incertain puisque la candidate rencontrée le 15 janvier dernier, vient d'être recrutée pour deux mois par la commune de JASSERON et que les autres agents du service de remplacement sont déjà mobilisés sur d'autres postes.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

## - COUPE DU ROSET :

Par délibération du 16 novembre 2020, le Conseil avait décidé de confier l'exploitation des têtes de chênes de la parcelle coupée par l'entreprise PEPIN, aux habitants du hameau.

Il convient désormais de fixer clairement les modalités :

- Une information dans toutes les boîtes aux lettres du Roset, pour inviter les personnes à s'inscrire auprès de la mairie, sera faite.
- Une fois les réponses recueillies, le partage pourra être réalisé par les personnes habituellement en charge de l'affouage, avec la participation éventuelle d'élus, dans les conditions pratiquées habituellement pour les coupes,
- L'exploitation des têtes de chênes ne donnera pas lieu à participation financière de la part des habitants du hameau, compte-tenu de la recette déjà perçue lors de la vente des arbres.
- Par contre, les personnes qui se porteront volontaires pour l'exploitation de ces têtes de chêne s'engageront à en faire un usage de bois de chauffage personnel et ne pourront en aucun cas pratiquer un usage commercial.
- Dans la délibération du 16 novembre, il était indiqué qu'un délai de 8 mois serait laissé aux habitants pour traiter ces têtes de chênes. Il est précisé que ce délai de 8 mois débutera à la date d'attribution des lots.

## - AFFOUAGE 2020 :

L'ONF propose le marquage d'une nouvelle coupe mais la parcelle 6 est toujours en cours d'exploitation par les affouagistes du Roset.

Le Conseil adopte donc à l'unanimité (14 votants) une délibération demandant le report de la parcelle 8 programmée pour 2021 en raison de ce retard d'exploitation.

## - CITY PARC :

Il est proposé de planter 4 nouveaux arbres au city parc. Les essences ont déjà été déterminées et un devis a été recueilli (environ 175 € par arbre).

Le Conseil Municipal valide ce projet.

## - VOIRIE :

La Commission voirie s'est réunie ce samedi 23 janvier 2021 à 9 h 00 avec pour objectif principal de préparer le programme des travaux à réaliser qui porte sur :

- ⇒ Section de la boulangerie au parking : enrobé sur une longueur d'environ 50 m,
- ⇒ Réfection de la première partie de l'impasse des Lilas (à proximité de la propriété de Mme LENA),
- ⇒ Impasse du Pressoir à Turgon : bicouche uniquement sur la partie communale jusqu'à la limite de propriété de M. DURIEZ,
- ⇒ Chemin de la Pierre à La Ruaz : bicouche (longueur de la réfection à définir),
- ⇒ Chemin du Sabot : bicouche (longueur à définir),
- ⇒ Renforcement du chemin vers hangar de M. Éric THIER (devis déjà établi : environ 5 300.00 €),
- ⇒ Partie du parking des Dîmes : extension du bicouche pour être parallèle au chemin piétonnier et pouvoir tracer les places de parking (triangle de 50 m x environ 3 m au plus large) et prévision d'une dalle béton vers les colonnes de tri pour faciliter le nettoyage (environ 16 m x 5 m),
- ⇒ Entrée de la salle polyvalente.

La commission voirie se réunira à nouveau ce samedi 29 janvier 2021 et complètera ses visites sur site avec les projets suivants :

- ⇒ Turgon : partie communale du chemin vers chez M. et Mme DA SILVA et fossé éboulé route de la Chapelle.

- ⇒ Le Roset : vers le stop pour le virage des cars scolaires.
- ⇒ Chemin du Trave à Montbègue.
- ⇒ Lanterne du cimetière : une vitre cassée à signaler au SIEA,
- ⇒ Tentative pour aménagement de deux allées au cimetière : décaissement, pose d'un bidime et repose de gravier tassé par-dessus pour éviter la repousse de l'herbe. Allée de 90 m X 2.5 m et 90 m x 0.8 m,
- ⇒ Traçage rue de la Chansonne,
- ⇒ Réfection du traçage parking école et stop.

Le point est fait sur le décompte des véhicules réalisés avec le soutien du Conseil Départemental.

Le passage d'environ 30 camions/jour a été recensé.

La rédaction d'un arrêté interdisant la circulation des véhicules de plus de 12 tonnes (sauf exceptions : véhicules de secours, transports en commun et services utilitaires, à savoir collecte OM... livraisons sur le territoire communal) avait été envisagée.

Le Maire est chargé de l'établissement de ce document et de sa diffusion aux services concernés.

La commune devra procéder à l'achat de deux panneaux d'interdiction, dont l'un sera implanté sur la RD 17a « Sous Le Cruix », et l'autre au hameau des Basses Rossettes. Leur pose sera assurée par l'agence routière et technique Bresse-Revermont.

Il avait été demandé au Conseil Départemental d'étendre la limite de vitesse à 70 km/h le long de la RD 17a (route de Pont d'Ain), en sortie d'agglomération.

L'arrêté permanent a été édité le 12 janvier 2021 et la pose de signalisation correspondante sera assurée par l'agence routière et technique Bresse-Revermont.

Le courrier du Conseil Départemental ainsi que l'arrêté ont été diffusés par mail, à l'ensemble des élus, le 21 janvier dernier.

#### - **ECLAIRAGE PUBLIC :**

Le déplacement des points lumineux demandés au SIEA, Place Henri Dunant (façade habitation de M. DESBOIS) et Impasse des Lilas, a été réalisé dernièrement.

#### - **INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :**

La bibliothèque départementale de prêt (BDP) a décidé de supprimer les fiches papier utilisées dans la gestion des ouvrages.

En conséquence, il sera nécessaire d'informatiser la bibliothèque.

Une formation à destination des bénévoles et des élus intéressés, s'est déroulée le samedi 16 janvier dernier en salle de la mairie.

M. Michel MEYER en délivre un résumé.

Un logiciel gratuit a été présenté. Cet outil fonctionnant sur un serveur distant permet de disposer d'un OPAC (catalogue de bibliothèque accessible en ligne), d'un service internet personnel...

La bibliothèque sera donc équipée d'un ordinateur (ancien appareil issu du secrétariat de mairie mais avec un écran neuf commandé dernièrement) et nécessite un lecteur de code barre ainsi qu'un lot d'étiquettes spécifiques pour les livres propriétés communales (ceux fournis par la BDP en sont déjà munis).

Les bénévoles intervenant à la bibliothèque envisagent la création d'un espace public numérique qui permettrait aux habitants de consulter des sites, d'utiliser des logiciels tels que word, excel... mais surtout d'obtenir une aide dans leurs démarches administratives (complément de dossier, rédaction de courrier, démarches pour renouvellement des cartes d'identité, passeports, cartes grises...).

Une réflexion est en cours.

#### - **BATIMENTS COMMUNAUX :**

⇒ Isolation du réseau hydraulique du chauffage ou d'eau chaude sanitaire au groupe scolaire et à la salle polyvalente :

La commune a été contactée par l'entreprise THEVENIN & DUCROT-AVIA DISTRIBUTION SAS pour la réalisation d'une isolation du réseau hydraulique du chauffage ou d'eau chaude sanitaire à l'école et à la salle polyvalente.

Cette société propose un partenariat dans le cadre des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Ce programme de 1 878.24 € T.T.C. au total, qui sera intégralement subventionné, est approuvé par les élus.

⇒ Projet d'extension de la salle polyvalente :

M. Franck TURQUOIS, en charge du projet d'extension de la salle polyvalente, effectuera des relevés de cotes la semaine prochaine.

Il lui sera rappelé que la commune doit être destinataire rapidement de premières esquisses et de chiffrage pour la préparation de demandes de subventions.

**Heure de clôture de la présente séance : 22 h 00**

**Date de la prochaine séance : Lundi 22 février 2021 (sous réserve de disponibilité de certains élus à cette date).**